

Compte-rendu de réunion du 12 avril 2016

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Solange CHARPENTIER	DDTM50	x	
Pascal CHEVALOT	AGURAM	x	
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF	x	
Adeline COUPE	IGN		x
Aline CLOZEL	Grand Avignon / CRIGE PACA		x
Olivier DISSARD	CGDD/DRI/MIG	x	
Julien DUMAS	DGALN / Bureau Législation Urba	x	
Dominique ESNAULT	ADAUHR		x
Bruno FORGET	SIEEA	x	
Simon HAVARD	DDT 49		x
Arnauld GALLAIS	Cerema / DTer Ouest	x	
Youna GEFFRAY	Lorient – PM Urba GéoBretagne		x
Murielle GOURIOU	Cerema / DTer Ouest	x	
Nolwenn JUHEL	Lorient – PM Urba GéoBretagne	visio	
Pascal LORY	IGN / Chargé mission CNIG	x	
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA	x	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	x	
Frédéric TAHIER	DGALN / Bureau Urbanisme	x	
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole		x
Jérôme TEIXEIRA	SI 17		x
Franck TOUYAA	Agglo de Cergy-Pontoise + AITF	x	

Ordre du jour :

- Actualités GPU
- Point d'avancement sur le standard SUP
- Bilan et perspectives du GT CNIG DDU
- Organisation de la révision du standard PLU/CC
- Suivi avancement (symbolisation, questions métiers...)
- Point divers

Prochaines réunions : **7 juin et 7 septembre 2016 à 10h à la maison de la Bretagne**

1. Projet de rapprochement CNIG - Afigéo

Pascal Lory informe le GT DDU de l'étude de rapprochement CNIG – Afigéo qui lui a été confiée par le directeur général de l'IGN, après concertation avec le MAAF, le MEEM et le CNIG, suite à une initiative de Jean-Marie SEÏTE, président d'Afigéo.

Cette demande fait suite à des visites au Pays-Bas (Géonovum), au Danemark, et en Allemagne afin d'évaluer et comparer les potentialités de l'information géographique en tant que vecteur de croissance.

L'étude a compris une enquête réalisée auprès de 80 acteurs qui a confirmé la pertinence du rapprochement des structures d'animation et de coordination de l'information géographique en France pour accompagner la révolution numérique et la démarche open data. Des rapprochements avec d'autres entités comme la COVADIS et la SFTP ont également été étudiés.

Initiée en décembre 2015 cette étude s'est clôturée par une réunion de présentation de l'étude exploratoire le 29 mars 2016, dont les éléments sont diffusés sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=13576.

Aucun scénario n'est encore formellement retenu à ce stade. Un groupe paritaire constitué d'entreprises, collectivités territoriales, État, et acteurs du monde académique, travaillera à la préfiguration de la nouvelle entité.

Les conclusions sont attendues pour septembre, et préconiseront une configuration unique ou duale, mais regroupée et plus solide permettant de redéfinir et de reprendre les missions du CNIG et de l'Afigéo. Le rapprochement avec la COVADIS est envisagé dans le scénario 3, et permettrait une clarification des rôles respectifs pour l'élaboration et la maintenance des géostandards. Aux Pays-Bas les géostandards s'imposent à tous les acteurs (services de l'État, collectivités territoriales, entreprises, etc.) et sont obligatoirement appliqués, sauf non-utilisation clairement motivée.

2. Actualités GPU

La phase de vérification d'aptitude de la version 2 du Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>) est désormais achevée.

La migration du site GPU v1 vers GPU v2 est en cours, l'ouverture du site est prévue le 14 avril [*hors réunion : elle sera effective le 15 avril*].

Cette nouvelle version du site permet d'initier la phase de déploiement généralisée et pérenne auprès des collectivités territoriales. Elle apporte de nombreuses améliorations fonctionnelles dont l'administration locale au niveau départemental et l'alimentation automatisée via les flux ATOM et WFS, elle permet aux autorités compétentes d'alimenter le GPU avec la dernière version du standard CNIG PLU v2014.

Les questions/réponses courantes sont capitalisées dans la [foire aux questions](#). La [rubrique GPU de GéOInformations](#) (sur internet) constituera également un point de diffusion d'informations sur le GPU.

Le GT DDU débat au sujet de la numérisation des documents d'urbanisme et notamment sur la promotion de l'utilisation de l'outil géomatique et du standard CNIG dès la phase d'élaboration.

La sensibilisation des urbanistes à l'utilisation de l'outil géomatique pour la phase d'élaboration est un travail de longue haleine mais plusieurs membres du GT témoignent de l'émergence de prestataires pouvant s'acquitter des phases d'élaboration et de numérisation sous forme géomatique. Les actions de communication locales auprès des bureaux d'étude sont d'autant plus importantes qu'ils n'ont pas de représentation nationale. O. Dissard interroge le GT sur l'opportunité de contacter l'ordre des géomètres experts, afin de sensibiliser les géomètres pour essayer les bonnes pratiques chez les prestataires. Le pôle métier urbanisme de Géobretagne témoigne de la possibilité d'assistance par les groupes de travail locaux en lien avec des infrastructures de données géographiques. Le CRIGE PACA témoigne d'une tournée ayant permis de nombreuses rencontres avec les prestataires de la région dans le même objectif. Cependant, F. Touyaa regrette que le « GT accompagnement » initié au début du projet GPU ait été abandonné. La DHUP met en place des actions de communication auprès des élus : le Ministère communiquera sur le GPU lors du Salon des Maires. Ce sera l'occasion de communiquer sur le fait que la phase d'élaboration exploitant l'outil SIG en s'appuyant sur le standard CNIG DU est un gage d'efficacité, de qualité et de cohérence sur l'ensemble du processus de dématérialisation, de la phase d'élaboration du document d'urbanisme à celle de sa diffusion sur le GPU.

3. Point d'avancement sur le standard SUP

J. Dumas (bureau métier QV4 législation de l'urbanisme) rappelle le fort impact juridique des Servitudes d'Utilité Publique (SUP). Il signale que l'exercice de numérisation des SUP, devenu obligatoire pour l'alimentation du GPU suite à l'ordonnance du 19 décembre 2013, a permis de se confronter aux nombreuses difficultés de gestion, numérisation et diffusion

des SUP, et oblige à les résoudre.

Il rappelle que la nécessité d'établir une base juridique fiable a nécessairement pris un peu de temps mais note que le projet de révision du standard CNIG SUP repose désormais sur au moins quatre principes structurants :

- la prise en compte du contexte réglementaire : l'ordonnance du 19 décembre 2013, création (et alimentation en SUP) du GPU, et le décret sur la recodification et la modernisation du code de l'urbanisme ;
- l'acte instituant la SUP est obligatoire, il constitue de plus le seul élément opposable au tiers, sans acte il n'y a pas de SUP donc aucune numérisation possible ;
- la numérisation des assiettes de SUP doit s'effectuer à la résolution et à la précision du référentiel cadastral, cette prescription pouvant être modulée par catégorie de SUP dans les fiches méthodologiques dédiées ;
- le standard CNIG (générique pour toutes les catégories de SUP) est complété du [Guide méthodologique de numérisation des SUP](#) dont chaque fiche (une par catégorie) détaille les fondements juridiques ainsi que les spécificités de gestion et de numérisation.

Concernant les parties « Modèle Conceptuel de Données » et « Implémentation », A. Gallais rappelle que le changement fondamental consiste à migrer de la vision « SUP départementales toutes catégories confondues » du standard CNIG SUP v2013 à une production par gestionnaire, par catégorie de SUP pour un territoire déterminé, en vue de son intégration dans le GPU. Ainsi :

- toutes les tables sont distribuées par catégorie de SUP ;
- une spécification de constitution des identifiants est proposée, notamment pour éviter les risques de doublons d'identifiants entre territoires et/ou gestionnaires différents. Par exemple, l'identifiant du gestionnaire de SUP est son code SIREN, ce qui lui assure une meilleure pérennité ;
- la structure simplifiée présente dans la version 2013 est abandonnée du fait de son incompatibilité avec le GPU. Cette structure simplifiée à l'origine destinée à l'usage d'une numérisation simplifiée par les collectivités territoriales n'est d'ailleurs plus justifiée dans la mesure où la numérisation des SUP est désormais du ressort des services de l'Etat et gestionnaires des SUP.

Enfin, concernant la forme du document :

- la partie implémentation et ses annexes sont désormais intégrées dans le standard ;
- la [nomenclature nationale des SUP](#) n'est plus annexée au standard mais directement accessible en ligne sur le site Géoinformations ;
- la partie symbolisation est reportée en annexe et a été harmonisée avec celle utilisée dans le GPU.

En vue de valider, si possible, le projet de standard SUP lors de la Commission Données du 28 juin, le GT DDU décide de lancer l'appel à commentaires dans les meilleurs délais en prévoyant une période de résolution des commentaires. Une relance sera effectuée par le CNIG environ deux semaines après l'ouverture.

[hors réunion : l'appel à commentaires est ouvert du 15 avril au 20 mai, et accessible sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2918]

4. Bilan et perspectives du GT DDU

Le GT DDU CNIG fonctionne actuellement selon le mandat établi en février 2014 : <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/ProjetMandatpourIGN.pdf>.

Il est utile d'en dresser un bilan à deux ans et de réévaluer les perspectives de travail.

Cette évaluation a été présentée et discutée en séance sur la base du tableau ci-dessous :

Action		Bilan	Perspectives
<i>Finir de poser les bases à la dématérialisation des documents d'urbanisme</i>			
Veiller à la cohérence entre les standards CNIG, les évolutions réglementaires et les implémentations informatiques	Fait	Veille en continu. Diffusion du standard PLU/CC v2014 , accompagné de jeux-tests et gabarits Révision du standard SUP en cours	Important chantier à venir pour la prise en compte de la recodification du code de l'urbanisme (dans le standard PLU)
Définir des règles de dématérialisation des PLU intercommunaux	Fait	Fait dans le standard PLU/CC v2014	
Définir des règles de dématérialisation des PSMV	En cours	Amorcé pour les PSMV	
Proposer une structuration des informations contenues dans les SCoT en cohérence avec les obligations d'INSPIRE et du géoportail de l'urbanisme	Abandonné Fait	Projet de standard SCOT abandonné suite à : - opposition de la FNSCOT (courrier juin 2015 au CNIG) - difficulté de modélisation géométrique des SCOT => Solution d'intégration des pdf réglementaires dans GPU v2	Rédiger les « <i>Consignes de métadonnées pour les SCOT</i> », suivant le même modèle que celles pour les PLU et les SUP
Proposer des règles d'homogénéisation et de complétion des fiches de métadonnées afin de faciliter le catalogage et la recherche de données	Fait	Consignes de saisie de MD inspire pour les DU et les SUP	Veille et adaptation en fonction des évolutions des spécifications techniques INSPIRE
Préconiser une sémiologie graphique (PLU/POS/CC/PSMV/SUP) conforme à un usage cartographique sur Internet	Fait	Fait pour les DU, sauf PSMV Fait pour les SUP dans projet de standard SUP	Faut-il traiter le cas des AVAP ?
Identifier les types de documents géographiques juridiquement opposables, le périmètre des données concernées et les autorités publiques responsables	Fait En cours	Fait pour les DU En cours pour les SUP au sein du GT SUP (fiches méthodologiques)	

Plan d'actions visant à lever les freins à la dématérialisation			
Proposer un niveau de flux WFS et standardiser un GML dédié aux documents d'urbanisme afin de favoriser les échanges de données entre entités, en particulier dans le cadre de l'alimentation du géoportail de l'urbanisme	En cours	<p>Le « Profil Urba WFS v1 » a été mis en œuvre par l'IGN sur financement DHUP dans le cadre du projet GPU. Il a été testé par GéoBretagne et S117.</p> <p>Non validé par la Commission Données de décembre 2014, il a ensuite fait l'objet d'un appel à commentaires par le CNIG.</p> <p>Non re-présenté à la validation du CNIG (Commission RMO), il est considéré comme un profil en projet mais fonctionnel pour GPU v2.</p>	<p>GT DDU : Vérification de l'aptitude du profil Urba WFS à véhiculer le contenu du standard (et de ses évolutions)</p> <p>Commission RMO : Vérification de l'aptitude du profil Urba WFS à assurer l'interopérabilité entre plateformes.</p> <p>Commission Animation Territoriale : réflexion sur les besoins et sur l'utilisation de flux sortants du GPU (?)</p>
Proposer une solution technique unique de contrôle de conformité des données « documents d'urbanisme » dématérialisées au format CNIG qui soit basée sur des outils libres	Fait	« Validateur GPU » : son utilisation est libre IGN doit en publier le code source	Partager la connaissance sur les outils de contrôle de conformité des DU numérisés développés dans différents territoires, généralement en lien avec les IDG (ex : CRIGE PACA, S117, etc.)
Définir une procédure de transformation des données « documents d'urbanisme » dématérialisées au format CNIG vers le format INSPIRE dédié et proposer des tables de correspondance entre liste de codes.	Pas fait	Travail amorcé en 2013-2014, non poursuivi dans la période 2014-2015	<i>En stand by actuellement. O. Dissard évoque le sujet avec M.Léobet</i>
Proposer des évolutions techniques et réglementaire à la mise en place d'une filière tout numérique de transmission des documents d'urbanisme lors de leur élaboration et de leur évolution en s'appuyant sur l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013.	Pas fait	Pas de proposition formulée par le GT DDU Pas d'évolutions réglementaires proposées depuis l'ordonnance	Le GT DDU pourrait accompagner des initiatives telles que celle du Ministère de l'Intérieur souhaitant établir un lien entre le GPU et le système d'informations « Actes » en vue du contrôle de légalité des DU.
Suivi de la dématérialisation			
Enquête sur la dématérialisation des documents d'urbanisme en s'appuyant sur les précédentes enquêtes (2009 et 2012) et sur les structures relais (État, collectivités, IDG)	Fait en dehors du GT DDU	Enquête DHUP (décembre 2014)	Indicateurs de suivi de montée en charge du GPU
Capitalisation			
Assistance aux utilisateurs Base de connaissance	Fait en continu	<p>Assistance aux utilisateurs via le fil de discussion [PLU_numerique] Nouvelles prescriptions nationales sur le forum Géorezo</p> <p>Informations diffusées via le blog SIG & Urba</p>	<p>Réfléchir à un processus d'assistance aux standards CNIG dans un mode collaboratif, car aujourd'hui les mails adressés au CNIG sont transférés à l'animateur du GT DDU.</p> <p>Maintenir et réactualiser la FAQ souffrant aujourd'hui d'obsolescence</p>

5. Organisation de la révision du standard PLU/CC

Compte-tenu du volume d'évolutions identifiées tant réglementaires (recodification du code de l'urbanisme, etc.) que techniques (prise en compte de gestion en base de données pour les IDG, implémentation des flux, retours des utilisateurs, nouvelle symbolisation, etc.) la future version du standard PLU CNIG constituera désormais le chantier prioritaire pour le GT DDU.

Le GT s'interroge sur la possibilité de prévoir de moyens de gestion plus agiles du standard, sous un format partageable par les membres du GT DDU. Il est également proposé de lister les précisions ou évolutions pouvant être diffusées sans réédition du standard et compatibles avec la version courante du GPU.

Le GT DDU réfléchit en séance à l'organisation de la révision des standards PLU/CC/PSMV.

Parmi les difficultés liées à leur maintenance, le GT DDU note qu'ils présentent un statut réglementaire lié au code de l'urbanisme en vigueur, tout en permettant la dématérialisation de document d'urbanisme antérieurs. A titre d'exemple d'évolution du droit F. Tahier informe d'une prochaine « Loi Patrimoine » qui instaurerait un PLU historique...

Les principes fondamentaux d'évolution du standard sont réaffirmés :

- 1/ le standard doit se conformer strictement au code de l'urbanisme ;
- 2/ il doit maintenir les prescriptions des versions précédentes, les anciennes codifications sont conservées ;
- 3/ les outils évoluent en fonction du standard et non pas l'inverse, ainsi le GPU devra proposer des légendes adaptées aux évolutions du code de l'urbanisme et aux différentes éditions du standard.

M. Gouriou et A. Cocquière proposent d'entamer la révision du standard par la réécriture de la partie métier et réglementaire « *Rappels sur les documents d'urbanisme* » en liaison avec DHUP/QV/QV3 qui listera préalablement toutes les nouveautés liées à la recodification du code de l'urbanisme.

Dans un second temps, géomaticiens et informaticiens du GT DDU prendront le relais pour réviser les parties conceptuelle et implémentation. Il est proposé de réunir ces deux parties à l'instar de l'unification réalisée dans la « *notice explicative du standard CNIG* ».

La question de la spécificité des PSMV et de leur traitement dans un standard particulier est ouverte. Le GT DDU doute de la possibilité de disposer de spécifications homogènes sur l'ensemble des PSMV. Le Ministère de la Culture a été saisi pour transmettre au GT les éléments de réglementation et de spécifications des PSMV. A. Gallais souligne la difficulté de maintenir la cohérence entre de multiples standards lorsqu'ils font l'objet de documents séparés.

Pour assouplir le mode de révision et de validation du standard, le GT DDU propose d'adopter une forme modulaire. Le document pourrait être structuré suivant :

- la partie préliminaire « *Présentation du document* » ;
- la partie métier urbanisme et réglementaire « *Rappels sur les documents d'urbanisme* » ;
- la partie « *Modèle conceptuel de données et implémentation* », tronc commun valable pour l'ensemble des documents d'urbanisme ;
- des parties « *Modèle conceptuel de données et implémentation* » spécifiques aux : PLU, CC, PSMV ;
- l'annexe « *Symbolisation* »

==> Il sera nécessaire de bien répartir le travail entre les membres du GT.

==> AGA crée un espace de stockage et d'édition réservé au GT DDU

==> MGO, ACO, FTA réécrivent la partie « *Rappels sur les documents d'urbanisme* »

==> AGA relance le Ministère de la Culture sur la transmission des spécifications de PSMV

Remarque : En attendant la future version du standard prenant en compte la recodification du code de l'urbanisme, la table de correspondance entre les anciennes et les nouvelles références, et la correspondance inverse ont été intégrées sur [la page du GT DDU](#).

6. Suivi avancement (symbolisation, questions métiers...)

6.1 Symbolisation des DU pour un usage internet

Les symbolisations sont maintenant spécifiées pour tous les objets aux différentes plages d'échelle.

M. Tanneau a mis à disposition du GT DDU le tableau excel des spécifications littérales des symbolisations et un exemple visuel sous la forme d'une [carte interactive](#) développée avec les outils ESRI dans le cadre du programme [arcOpole](#). Ces spécifications doivent être testées et confirmées par les membres du GT DDU sur d'autres solutions logicielles SIG et web-cartographie, et peuvent être complétées si nécessaire.

Toutes les remarques et demandes d'évolution peuvent être portées dans ce [tableau partagé en ligne](#).

Le CEREMA DterOuest a élaboré les .sld pour le GPU v2 sous Geoserver v2.5 en suivant les spécifications de symbolisation du GT DDU (sauf symbolisation du zonage utilisant uniquement le type de zone (U, AU, A, N) sans le combiner avec la destination dominante qui ne relève pas directement du code de l'urbanisme).

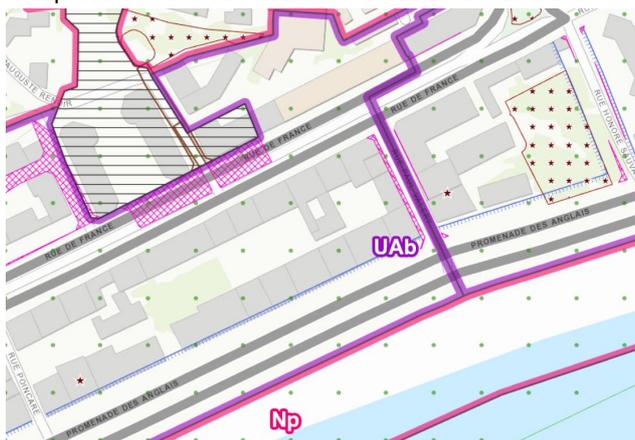
Les spécifications finalisées compléteront l'actuelle annexe « Propositions de sémiologie graphique » du standard CNIG, et seront accompagnées des fichiers .sld correspondants (pour QGIS, et pour Geoserver v2.5) et .styles (format ESRI/arcOpole).

==> A. Gallais propose de publier les travaux sous cette forme sur le site du GT CNIG DDU :

Symbolisation des PLU

Le groupe de travail « Dématérialisation des documents d'urbanisme » du CNIG a élaboré des compléments de spécifications de symbolisation adaptées à la diffusion cartographique via internet des documents d'urbanisme numérisés suivant le [standard PLU CNIG v2014](#).

Ces propositions peuvent être adaptées suivant les besoins et le contexte d'utilisation.



Exemple sur la ville de Nice

Ressources :

- Spécifications de symbolisation présentées sous forme littérale dans <ce tableau>.
- Bibliothèque de symboles (.style et .mxd) adaptés aux outils ESRI : <ici>
- [Cartographie dynamique](#) développée dans le cadre du programme [arcOpole](#) illustrant les spécifications de symbolisation sur le territoire de Nice.

Retours utilisateurs :

- Les remarques et demandes d'évolutions des utilisateurs peuvent être reportées dans <ce tableau>.

6.2 Annulation partielle des documents d'urbanisme

L'annulation partielle d'un PLU ou POS entraîne pour les secteurs concernés l'application du document d'urbanisme précédent ou celle du RNU. Le GT DDU propose de considérer l'annulation partielle comme une procédure nécessitant de recomposer un document numérique complet à la date d'annulation. Les principes étant :

- ajout de la valeur "08 : Annulé partiellement" à DOC_URBA.ETAT
- la date d'effet donnée par le jugement devient nouvelle date d'approbation du document numérique
- le règlement résulte de la fusion des deux règlements préexistants. La première partie contient le règlement des zonages qui s'appliquent à nouveau suite à l'annulation partielle
- il est constitué d'un seul fichier pdf comme le requièrent le standard et le GPU
- il comprend une page de garde indiquant l'ajout des modalités du document d'urbanisme précédent : dispositions générales et chapitres concernés
- pour résoudre le problème posé par les zonages qui du fait de l'annulation partielle se retrouveraient avec le même libellé mais pas dans la même version du règlement, ceux correspondant au règlement précédent et réactivés par l'annulation partielle prennent le suffixe « prec » (ex : Ua_prec)

N. Juhel a finalisé le document « Cas des annulations partielles dans un document d'urbanisme ».

Les propositions ont été transmises pour avis aux bureaux métiers de la DHUP.

==> En attente de réponse du bureau métier DHUP/QV/QV3

6.3 Les zonages en mer

La question du zonage en mer est récurrente. Le PLU ne réglemente pas le domaine public maritime. La communauté d'agglomération de Lorient signale l'annulation du PLU de Saint-Philibert (56) par jugement du tribunal administratif de Rennes pour la raison qu'il ne couvrirait pas toute la commune.

Un document du GRIDAUH évoque la limite des 12 miles, également souvent mentionnée par les services de l'Etat. Le zonage en mer peut être intéressant lorsqu'il existe des protections particulières type Natura 2000, ou pour l'implantation d'éoliennes en mer.

N. Juhel a transmis les éléments à DHUP/QV/QV3 afin de recueillir l'avis du bureau métier.

=> S. Rolle relance le bureau métier

7. Liens utiles :

- [GT DDU CNIG, PLU\(i\), CC, ScoT](#)
- [Ordonnance du 19 décembre 2013](#) relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique.
- [Géoportail de l'urbanisme](#)
- [Plaquette : "Pourquoi dématérialiser les documents d'urbanisme"](#)
- Forum Géorezo [\[PLU_numerique\]](#) [Nouvelles prescriptions nationales](#)